



On va enfin toucher le fonds !

CTL 27 avril 2022

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie au Travail

Rappel: Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie au Travail, issu d'une négociation intersyndicale nationale avec la direction octroie la somme de 10 millions dans le but d'améliorer le cadre de vie au travail. 45.467 euros sont à destination de la DISI, la répartition étant faite en fonction du nombre d'agents, soit 115 euros par agent. Les choix de dépenses sont dévolus aux agents, recueillis par questionnaire et votés par les organisations syndicales. **Le questionnaire en ligne a reçu 182 réponses, ce qui est un bon signe de volonté d'implication des agents dans la politique de notre direction.** Celle-ci devra en tenir compte pour l'avenir, et impliquer davantage le personnel dans une optique de démocratie participative. En amont de ce CTL, un dialogue soutenu a été effectué entre les organisations syndicales et la direction en 5 points d'étape .

Il en est ressorti les lignes suivantes issues de la volonté des agents et de l'analyse de faisabilité.

- Journée des ESI :

petit-déj, repas du midi, boissons avec ateliers, activités le matin et l'après-midi seront programmés à partir de la mi-septembre après l'arrivée des mutations (2 ateliers dans les petits ESI, 4 pour Reims et Strasbourg pour occuper la journée)

- Activités diverses :

Yoga, méditation, relaxation, massages, conférences écologiques, coach sportif

- Achats de matériels :

Tables extérieures pour Reims et Stras, plantes dépolluantes au choix, espace bar à Metz, boîtes à livres, fauteuils de massage, machines à café avec broyeur, cadres déco

- Achat de mobilier de détente :

Les propositions ont été votées à l'unanimité des organisations syndicales

Les coûts ne sont qu'au stade d'estimation, en attente des devis et de données plus précises. Il est question notamment du nombre de participants à la journée des ESI (invitation des retraités partis depuis le début de la pandémie)

- Prochaines étapes :

Sondages, affinage des enveloppes sachant que pour l'instant les 45.467 euros sont dépassés de 3.000, mais il existe toujours la possibilité de puiser dans le budget général pour compléter les dépenses, tel qu'il est précisé dans le protocole.

Nous rappelons enfin que ce fonds n'est pour le moment qu'un octroi unique et n'est pas appelé à être renouvelé... Pour l'instant, car nos instances nationales vont travailler la DG au corps pour que ce fonds se pérennise en budget véritablement participatif (sachant que celui dénommé ainsi n'en est qu'une pâle imitation)

**Vous avez été écoutés !
Donnez de la voix pour plus encore !**